

# MJC Monplaisir Rapport financier 2020-2021

## Orientations budgétaires 2021-2022

À l'instar du budget 2019/20, la crise sanitaire liée à la pandémie de COVID 19 a eu des impacts notoires sur notre fonctionnement et notre organisation. Ces impacts se répercutent sur notre budget.

### LE COMPTE DE RÉSULTAT

L'exercice 2020-2021 présente un résultat excédentaire de 114 500,90 € (6,15% des charges). Les charges s'établissent à 1 861 918,46 € et les produits à 1 976 419,36 €.

Le budget avait été présenté initialement avec une perte de 84 k€ qui était alors compensé par une reprise sur nos fonds propres afin d'atteindre l'équilibre.

Ce nouvel exercice excédentaire, après le résultat exceptionnel de la saison 2019-2020 qui s'élevait à un excédent de 193 983,72 € permet de renforcer de manière notable nos ressources propres ce qui, au demeurant, apparaît comme nécessaire eu égard à l'impact à long terme de la crise sanitaire, mais aussi du fait de nos enjeux de développement.

Au niveau des charges, ces dernières ont baissé de manière significative par rapport au budget prévisionnel.

>> Les comptes 60 – achats – diminuent de manière très importante (- 96 k€).

Ces postes de dépenses sont essentiellement liés au fonctionnement de nos activités.

La crise sanitaire nous ayant amené à réduire un nombre significatif d'entre elles, les ressources nécessaires s'en retrouvent diminuées. Le principal poste impacté à la baisse sont les prestations de services pour les activités (-47 k€).

Il s'agit de nos intervenants payés sur facture. Du fait des différentes contraintes sanitaires, de nombreuses activités n'ont pu se tenir.

Nous avons cependant proposé à nos intervenants, salariés par d'autres organisations, notre soutien pour faire valoir leur droit aux différents dispositifs mis en place par le Gouvernement.

Par ailleurs, la MJC continue à encourager le modèle, plus protecteur, du salariat auprès de ses intervenants.

>> Les comptes 61 fluctuent à la marge et ne sont que faiblement impactés par la crise sanitaire. Au demeurant, quelques réductions de budget apparaissent du fait de la réduction du nombre d'opérations de maintenance.

>> Les comptes 62 augmentent légèrement. Ceci est à mettre sur le compte de frais d'avocat dans le cadre d'un litige qui nous oppose à un ancien salarié, au recours à un graphiste pour l'illustration de notre plaquette de saison ainsi que des frais divers liés à des abonnements à des services facilitant les échanges à distance.

>> La diminution des charges de personnels est principalement liée au recours à l'activité partielle pour nos salariés, aux réductions des cotisations sociales ainsi qu'aux différentes aides au paiement.

Cependant, cette réduction dans les comptes 64 ne traduit pas une diminution de nos effectifs.

Ces derniers sont restés stables tout au long de la saison aux alentours de 49 équivalents temps plein. C'est notamment grâce au recours à l'activité partielle que nous avons pu maintenir les contrats de l'ensemble du personnel.

>> Enfin, une erreur s'était glissée, malgré notre vigilance, dans le calcul des provisions retraites, ligne que nous avons en conséquence dû revoir à la baisse.

Au niveau des produits, ceux-ci ont aussi diminué par rapport à notre budget prévisionnel. Cependant, la MJC a bénéficié d'un certain nombre d'aides de la part de l'État qui sont venues compenser ces diminutions.

>> Nos cotisations d'activités – essentiellement les recettes liées à nos activités régulières – diminuent très fortement du fait de deux opérations de remboursement conduites, pour la première, à l'hiver 2020 et qui nous a amené à éditer pour 130 889 € de chèque de remboursement, et pour la seconde, en juin 2021 pour un montant de 240 152 € soit un montant total de remboursement de 371 041 €.

Nous souhaitons souligner que les adhérents de la MJC ont eu la possibilité d'être indemnisés pour la totalité des activités qu'ils n'auraient pas pu faire du fait des différentes mesures et contraintes sanitaires.

L'édition et l'impression de ces remboursements, qui impliquaient un calcul individualisé pour chaque adhérent, a représenté un travail important pour les équipes dont il faut ici saluer la rigueur et l'engagement.

Par ailleurs, nous souhaitons aussi remercier les adhérents ayant formellement renoncé à leur chèque de remboursement (4 358 €). C'est un acte qui sur la forme, compte pour l'économie de la MJC et sur le fond nous touche quant à notre raison d'être sur le territoire.

>> Le reste de recettes liées aux comptes 70, à l'instar des comptes 60, diminuent aussi de manière significative du fait de l'impact de la crise sanitaire sur notre activité. Ainsi, plusieurs accueils de loisirs n'ayant pu être mis en place, si nous n'avons plus les charges, nous n'en avons pas non plus les recettes.

>> Nos subventions restent stables. Cependant, du fait de la diminution de nos ressources propres, elles représentent pour cet exercice, 57 % de nos produits (48% sur la saison 2019-2020).

Nous souhaitons remercier nos partenaires pour le soutien qu'ils témoignent à notre action. Nous souhaitons particulièrement les remercier pour le maintien de leur engagement et la lecture qu'ils ont su avoir de la conjoncture et de son impact sur le long terme; témoignage s'il en est de la qualité du dialogue qui anime notre relation partenariale notamment avec la Ville de Lyon.

Cependant, nous souhaitons aussi réaffirmer notre volonté de retrouver un niveau d'activité nous permettant de rééquilibrer la balance de nos produits entre soutiens publics et ressources propres.

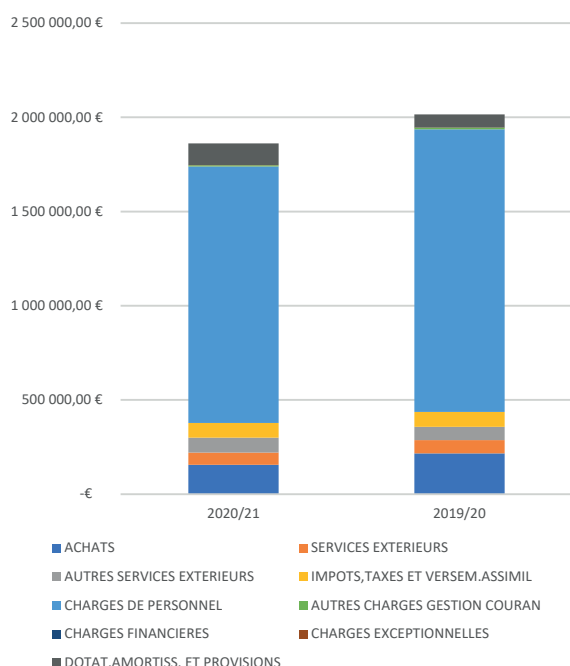
>> Les produits exceptionnels ont un impact significatif sur le résultat ce qui ne peut que confirmer la dimension « exceptionnelle » de cet exercice. Effectivement, nous réintégrons sur cet exercice 5 809,57 € d'avoirs – édités sur la saison 19/20 – non réclamés. Par ailleurs, nous intégrons sur cet exercice une aide au paiement de L'URSSAF de 62,6 k€ qui auraient dû être imputée à l'exercice précédent. Cependant, les différents textes n'ayant pas été publiés au moment de la clôture de l'exercice 19/20, nous ne savions pas que nous pouvions y prétendre.

>> Enfin, au niveau des transferts de charges, nous avons bénéficié des aides de l'État, notamment en ayant recours à l'activité partielle.

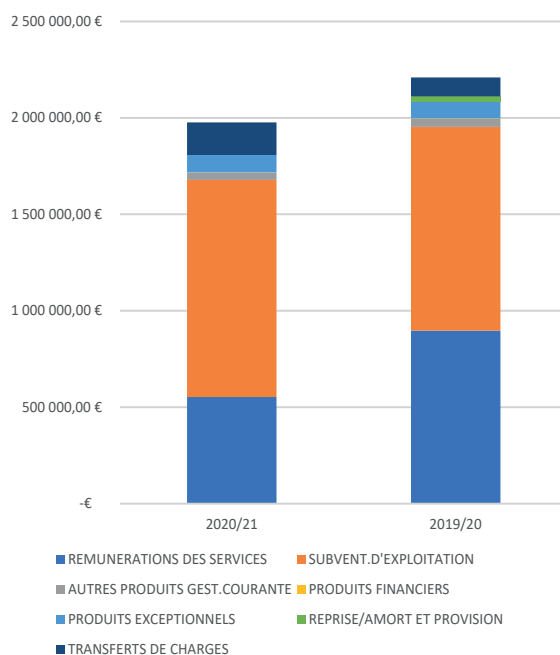
En conclusion, le résultat de cet exercice, comme celui du précédent, ne saurait donner une lecture à long terme de l'évolution de la structure. Ils sont le fruit d'impacts conjoncturels significatifs liés à la crise sanitaire. Ce résultat excédentaire doit être mis en perspective avec les menaces qui pèsent sur notre économie pour les années à venir.

Par ailleurs, avec le développement de son projet et notamment la gestion depuis le début de la saison d'un nouvel accueil périscolaire, la MJC comptera de manière durable un effectif supérieur à 50 équivalents temps plein. Le franchissement de ce seuil aura des impacts au niveau de notre organisation, mais aussi au niveau des flux économiques et de nos besoins en trésorerie.

Structure des charges



Structure des produits



## LE COMPTE DE BILAN

« Photographie » au 31 aout 2021 des ressources et moyens de la MJC, le principal élément marquant si l'on compare le bilan au 31/08/21 avec celui au 31/08/20 est l'augmentation du fonds propre. Effectivement, le résultat de l'exercice amènerait nos fonds propres à 628 k€, ces fonds sont composés à 80% des résultats cumulés des précédents exercices.

Nos fonds dédiés sont portés de 90 000 à 122 400 € avec la prise en compte de la gestion d'un nouvel accueil périscolaire.

Enfin, nos provisions pour retraite sont aujourd'hui de 152 941 €. Nous continuons à surprovisionner 10 000 € par exercice afin de rattraper le retard pris lors des exercices antérieurs en matière de dotation aux provisions pour retraite.

En dernier lieu, nos « dettes » au 31 aout restent relativement stables. Elles sont pour majeure partie composées de produits constatés d'avance qui correspondent essentiellement aux cotisations liées aux réinscriptions faites en juillet.

Du côté de l'actif, nos immobilisations diminuent de manière significative ce qui n'est jamais un bon signe. Un de nos véhicules est fini d'amortir, mais son remplacement est resté en suspens par les effets cumulés de l'évolution du marché de l'automobile d'une part et les critères de mise en place de la ZFE d'autre part. Cependant, les deux précédents exercices, pleins d'incertitude, encourageaient assez peu à l'investissement nous invitant à la vigilance. En tout état de cause, l'évolution de nos amortissements traduisant aussi une forme de vétusté de notre matériel, des investissements seront à prévoir pour les exercices à venir.

Nos créances sont de 531 532 €. Elles sont majoritairement composées de subvention à recevoir provenant de partenaires fiables.

Enfin, au 31/08/21, nous disposons de 797 343 € de trésorerie. Cela correspond à un peu plus de 156 jours d'avance de charge (S19/20 = 117 jours).

Cependant, cette disponibilité est à mettre en perspective avec nos besoins. Effectivement, chaque mois, c'est un peu plus de 112 k€ de salaires bruts que la MJC doit verser. Ce chiffre de 165 jours est aussi à pondérer du fait de la diminution de nos charges sur la saison (coût d'une journée de fonctionnement en 2020/21 = 5 100 € - 2019/20 = 5 520 €).

D'aucuns pourraient se satisfaire de ces résultats. Cependant, il est nécessaire de remettre en perspective ces derniers avec les enjeux que représentent les saisons à venir et nos besoins que ce soit en termes de trésorerie ou d'une manière plus globale pour faire face à l'évolution de nos charges structurelles.

## LE BUDGET PRÉVISIONNEL

Méthodologie d'élaboration :

*La responsable administrative et financière établit dans un premier temps les coûts de postes pour l'ensemble de la saison en tenant compte, notamment, des variations pouvant avoir une incidence sur l'évolution de la masse salariale (évolution du point d'indice, prime d'ancienneté ...). Elle communique aux responsables de secteurs les coûts de poste afférant à leurs activités.*

Ensuite, les responsables établissent le budget de leur secteur. Ces budgets sont ensuite collectés et font l'objet d'un travail de répartition/ventilation lors d'échanges entre responsables de secteurs, direction et responsable administrative et financière. Les orientations budgétaires sont ensuite débattues et validées en Conseil d'Administration.

En écho à la lecture du compte de résultat et du compte de bilan, l'exercice 2021/22 nous amènera à reprendre sur nos fonds propres 68 k€.

Les principaux facteurs nous amenant à ne pouvoir équilibrer le budget prévisionnel sans avoir à faire appel à nos fonds propres sont :

>> Les coûts liés à la mise en place de la vérification du passe sanitaire : l'embauche sur la saison de deux personnes en CDD nous coûtera un peu plus de 33 k€. Par ailleurs, l'application des mesures sanitaires implique aussi des achats de fournitures (masques, gel hydroalcoolique ...) en complément. La crise sanitaire a encore un impact significatif sur le budget de la structure.

>> D'autre part, la diminution du nombre d'adhérents et de personnes inscrites dans nos activités régulières fait que ces dernières, sur le plan économique, couvrent de manière moins satisfaisante nos charges fixes de fonctionnement. La diminution de ces recettes et dans une moindre mesure la réduction des charges entraînent cependant un manque à gagner pour la structure de 24 k€.

>> La mise en place des avenants 182 et 183 de notre convention collective a aussi un impact significatif sur notre budget.

Effectivement, la restructuration de la grille de salaire de notre branche ainsi que l'évolution du point d'indice pour coller aux coûts de la vie et à l'inflation entraîne une augmentation de notre masse salariale, de manière mécanique, de presque 36 k€, uniquement par l'effet de la mise en place de ces avenants.

>> La MJC souhaite dédier un budget particulier de 5 000 € pour célébrer ses 60 ans sur la saison à venir.

Enfin, plusieurs faits sont à souligner :

>> Notre dotation générale de fonctionnement de la Ville de Lyon augmente de 10 k€.

Cela correspond à l'intervention de la ville pour nous accompagner dans la mise en place d'un ALSH sur les mercredis sur le quartier Moulin à Vent, Grand Trou, Petite Guille.

Nous sommes très satisfaits de pouvoir nous engager sur ce projet qui apparaissait comme prioritaire pour les habitants et remercions la ville pour la confiance qu'elle nous témoigne.

Cet accueil de loisirs étant appelé à débiter en septembre 2022, ces 10 k€ sont placés aux fonds dédiés.

>> La reprise sur provision de 15k€ correspond à des départs en retraite à venir sur la saison en cours.

Au demeurant, on constate que les effets cumulés de la crise sanitaire n'expliquent pas à eux seuls le déséquilibre de notre budget. S'ils en représentent la majeure partie, aujourd'hui, notre budget serait structurellement déficitaire d'un peu plus de 15k€ par an (0,62% des charges).

Ce déficit structurel se creuse par les effets conjugués de l'évolution mécanique de certains de nos coûts liés à des activités adossées à des subventions qui elles n'ont pas évoluées.

Nous ne saurions faire peser cette responsabilité que sur les autorités publiques et le Conseil d'Administration a déjà mandaté un groupe de travail pour réfléchir et faire des propositions concrètes quant à l'évolution du modèle économique de la MJC.

En conclusion, afin d'équilibrer le budget prévisionnel de la saison 2021/22, nous sommes amenés à reprendre, de manière prévisionnelle, 68 959,40€ sur nos fonds propres.

Nous tenons, cette année encore, à particulièrement remercier Anne Guignard, Responsable Administrative et Financière de l'association pour le travail fourni lors de cette année.

Nos remerciements vont aussi à l'ensemble de l'équipe et des personnels qui ont su faire face de manière responsable et en accord avec les valeurs de l'éducation populaire à cette crise sans précédent.

